

SOUTIEN AUX PROJETS ETUDIANTS **DE L'ESL**

L'ESL soutient activement les projets montés par ses étudiants. Ce soutien peut prendre de multiples formes : appui logistique (réservation de salle, mise en relation avec les services de l'Université), relais en communication et visibilité, soutien financier...

Toute demande de soutien au projet doit suivre un circuit qui lui permet d'être validé par les enseignants et par l'équipe de l'ESL.

1. Conditions de soutien du projet

- Le projet doit s'inscrire dans une démarche pédagogique validée par un enseignant
- Le projet doit contribuer à promouvoir l'image et l'attractivité de l'ESL.
- La demande de financement doit être portée par une association étudiante (dont la majorité des étudiants sont inscrits à l'ESL)
- Les éléments de communication devront faire apparaître le logo de l'Ecole et être validés par la chargée de communication de l'ESL
- Les demandes incomplètes ou remises après la date limite seront considérées comme irrecevables.

2. Circuit de demande

- Avant toute demande, le porteur de projet doit prendre rendez-vous avec l'ESL en envoyant un mail à l'adresse suivante : esl-projets@ut-capitole.fr. Un membre de l'équipe vous rencontrera et fera le point sur les modalités d'accompagnement de l'ESL et les formalités de demande.
- La demande de projet doit se faire ensuite via un formulaire dédié et inclure :
 - un descriptif exhaustif de l'action envisagée (faisabilité, cohérence)
 - un budget prévisionnel détaillé (recettes et dépenses)
 - le document Cerfa officiel (12156*06)

Les documents à déposer sont téléchargeables sur le site de l'ESL (rubrique « Projets étudiants ») ainsi que les échéances à respecter.

- Si le projet nécessite un financement de l'ESL, il est ensuite examiné par la commission d'attribution des subventions qui se réunit deux fois par an. Le porteur de projet est ensuite prévenu par mail du résultat. Attention, les financements sont versés en 2 fois : 70 % une fois la demande validée et 30 % après la réalisation. L'association doit donc être en mesure d'avancer les fonds manquants.

3. Après le projet

- Présenter un bilan financier (modèle transmis par l'Université) qui doit être remis avec les justificatifs nécessaires pour toucher le reste du financement.
- Présenter un bilan de l'action réalisée incluant la mise en avant de l'ESL

Ne pourront pas être soutenus...

- Les projets à caractère prosélyte (politique ou religieux) ou incitant à la haine.
- Les projets discriminatoires ou dont les supports de communication présenteraient un caractère sexiste.
- Les projets à but commercial
- Les projets dont le financement viserait à couvrir des frais de fonctionnement courant de l'association.
- Les projets qui ont pour but de reverser un financement à une autre association ou de financer une autre association hors du projet lui-même.
- Les projets principalement destinés à la cohésion et promotion interne d'une filière ou d'une classe (week-ends, séjours ou voyages d'agrément).
- Les projets visant à financer l'organisation de soirées et galas.

⇒. Un même projet ne pourra recevoir qu'une **seule subvention émanant de** l'Université. ⇐